

les

INDIS... ...PENSABLES



>>>> d'EVODIA



www.evodia.org

SOMMAIRE

■ Stratégie & Enjeux	4
■ Zéro déchet & zéro gaspillage	10
■ Collecte sélective & Économie circulaire	16
■ Filières spécifiques	22
■ Réseau de chaleur urbain (RCU)	26
■ Ordures Ménagères (OM)	30
■ Déchets d'Activités Économiques (DAE)	34
■ Communication & Animation	38
■ Finances & Modèle Économique	44
■ Notre engagement	48
■ Référénts (coordonnées)	50
■ Acronymes	52
■ Glossaire	53



*Chers élus,
Notre nouveau mandat vient de commencer et certains d'entre vous ne connaissent pas bien le "monde des déchets" et Évodis. C'est pourquoi, ce guide vous sera bien utile, regroupant les informations indispensables à votre acculturation. Chaque compétence d'Évodis est un chapitre vous offrant une «photographie instantanée» de l'activité de la structure à ce jour.*

Pour fluidifier les échanges, vous trouverez également un "Référént Évodis" et un "Référént Élu" vers qui vous pourrez vous adresser pour toute interrogation.

*Ce guide est une présentation succincte, un "pense-bête" qui peut être bien entendu complété par les diverses publications, réalisées au fur et à mesure de notre activité, pour nourrir vos connaissances...
À garder sous la main !*

*Bonne lecture,
Patrick LAGARDE
Président*



Un nouveau mandat s'ouvre pour les 43 nouveaux élus titulaires d'Évodia. Les six prochaines années seront l'occasion de mettre en place une stratégie ambitieuse, déclinée sur plusieurs grands axes.

“0 DÉCHET, 0 GASPILLAGE”

Tout d'abord, la **trajectoire** d'une démarche “0 déchet, 0 gaspillage”, **engagée en 2014**, sera **maintenue**. Cette ambition est **renforcée** avec le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) d'Évodia depuis un an, et sera dorénavant porté politiquement par un Vice-président, selon la volonté du nouveau Président.

“0 TONNAGE ENFOUI”

Dès la fin des travaux de FENIIX, prévus courant d'année 2021, Évodia reprendra son **engagement “0 tonnage enfoui”**. Le dernier MODECOM (mode de caractérisation des déchets ménagers et assimilés), réalisé en 2020, donne une vision parfaite du contenu résiduel de la poubelle d'ordures ménagères moyenne des Vosgiens. Des **actions nouvelles** seront également engagées, comme l'**Appel à projet biodéchets**, présenté à l'Agence de la transition écologique (ADEME), ainsi que d'autres projets de prévention des déchets inclus dans le PLPDMA. Le développement de **nouvelles filières dans les déchèteries** vosgiennes fera l'objet d'une réflexion.

OBJECTIF NATIONAL
100 %
DE BIODÉCHETS
VALORISÉS /



»»» Référent Élu



Patrick LAGARDE
Communauté
de communes (CC)
des Hautes Vosges
Président

»»» Réf. Évodia

Annick LAURENT
Directrice
Évodia/Sovodeb

Marie-Pierre CIRK
Directrice Adjointe

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

DES DÉCHETS RECYCLABLES

Celle-ci est opérationnelle depuis le **1^{er} janvier 2021**. L'objectif est de réduire les quantités d'emballages plastiques valorisables encore présentes dans les Ordures Ménagères résiduelles (OMr), d'**augmenter la performance de tri et de recyclage et de réduire les taux de refus**.

Une démarche collective engagée avec tous les adhérents et un **plan de communication global** seront des projets ambitieux pour **fédérer les collectivités** et Évodia autour d'objectifs communs.

FENIIX : UN OUTIL MAJEUR DÉPARTEMENTAL

La nouvelle usine sera un outil de traitement essentiel pour les Vosges, dorénavant dotée d'un **Réseau de Chaleur Urbain**, permettant de **valoriser la chaleur produite** au profit d'établissements publics de Rambervillers. Une réflexion continue est également engagée, pour développer son ancrage territorial par le partenariat avec des activités locales consommatrices d'énergie thermique produite par l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

FENIIX sera également équipée d'un **parcours pédagogique**, visant à faire comprendre aux visiteurs le fonctionnement de cette structure.



UN NOUVEAU MANDAT SOUS LE SIGNE

DE LA CO-CONSTRUCTION

Enfin, le bilan du mandat précédent et de sa feuille de route sera nécessaire pour évaluer le chemin parcouru et l'atteinte ou non des objectifs. Cela permettra de se projeter afin de définir les enjeux et objectifs du mandat actuel, avec une vision à partager avec nos adhérents et une co-construction de la nouvelle stratégie pour la décennie à venir.

Patrick LAGARDE, Président d'Évodia, affiche sa volonté de mener une action "collective, partagée, transversale et équilibrée", pour les six prochaines années. Il pourra compter sur une équipe dynamique, afin de répondre aux demandes des adhérents et aux missions confiées toujours en développement.

Au cœur de la stratégie d'Évodia :



**Annick
LAURENT**
*Directrice
Évodia/Sovodeb*



**Patrick
LAGARDE**
Président



**Marie-Pierre
CIRK**
*Directrice Adjointe
en charge
des organisations*



**Élodie
GENESTE**
*Directrice
de la Communication
et de la Prévention*



**Vincent
UNDREINER**
*Directeur
du Pôle Déchets*

Évodia intervient sur l'ensemble des Vosges pour le compte de ses 9 collectivités adhérentes qui lui ont confié la gestion globale des déchets (hors collecte). Pour mener à bien toutes les missions de service public d'Évodia, Annick Laurent s'est entourée d'une équipe stratégique composée : d'une Directrice adjointe en charge des organisations et de deux Directeurs de pôles. Pour accompagner cette équipe, 4 pôles d'activités menés par des experts métiers ont été créés afin de répondre aux enjeux et projets structurants déployés sur le département et assurer l'efficacité des services et prestations réalisées. >>>>

UN PROGRAMME AMBITIEUX À LA HAUTEUR DE NOS ENGAGEMENTS

Le Pôle Prévention est en charge de l'animation et du suivi du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA).

Celui-ci est prévu pour **6 ans** et a pour objectif de réduire de 7 % les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) à l'horizon 2025. Pour ce faire, 6 objectifs ont été définis.



6 OBJECTIFS À ATTEINDRE

- Déployer la valorisation de proximité des biodéchets et déchets verts,
- Renforcer le réemploi, la réutilisation et la réparation,
- Promouvoir l'éco-consommation (achat, consommation collaborative, utilisation),
- Lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire,
- Réduire la nocivité des produits utilisés,
- Réduire les déchets des activités économiques (pris en charge par la collectivité).

OBJECTIF ÉVODIA
d'ici 2025
- 7 %
DE DÉCHETS
DANS LES VOSGES



»»» Réfèrent Élu



Bachir AID
CC Ballons des
Hautes Vosges

Vice Président
en charge de la délégation
"Zéro Déchet,
zéro gaspillage"

»»» Réf. Évodia
Élodie GENESTE

Directrice
de la Communication
& de la Prévention



Compostage



Anti-gaspi.
alimentaire



consommation
responsable



Réemploi



**Sophie
TAMME**
Responsable
opérationnelle
de la Prévention

“
Mon rôle ? **Porter l'ambition**
“Territoire Zéro Déchet Zéro
Gaspillage” et **piloter le plan d'actions**
du PLPDMA.

*Pour cela, j'accompagne les chargés
de mission Prévention dans leur gestion
de projets et je soutiens la stratégie
de réduction des déchets auprès
des élus et des adhérents.*

DES ENJEUX STRATÉGIQUES

➤➤➤ **Accompagner les collectivités** dans le déploiement des actions du PLPDMA, à l'échelle des élus pour un portage politique et des techniciens pour les actions de terrain.

➤➤➤ **Porter politiquement** la prévention grâce à la délégation engagement “0 déchet, 0 gaspillage” (collaboration à développer).

➤➤➤ **Atteindre les objectifs** du PLPDMA par le développement d'une stratégie biodéchets sur 3 ans et au-delà, le réemploi.

➤➤➤ **Développer une synergie** avec d'autres acteurs clés sur le territoire en lien avec la réduction des déchets (ex. : accompagnement des collègues sur la lutte contre le gaspillage alimentaire par le Conseil Départemental).

L'UNION FAIT LA FORCE

Le PLPDMA a été rédigé en concertation avec l'ensemble des collectivités adhérentes et près de **35 structures du département** (associations d'éducation à l'environnement, partenaires institutionnels, etc.) Le Pôle Prévention développe une **collaboration transversale** :

- en **interne** avec les pôles déchets et communication,
- en **externe** avec les 9 collectivités adhérentes.

Grâce à ce travail collectif et à la mise en place d'une véritable dynamique départementale, le territoire pourra atteindre ses objectifs ambitieux et engager les Vosgiens à réduire leur production de déchets.

Ce programme s'inscrit dans la continuité des précédents programmes d'action prévention. Cela fait 24 ans qu'Évodia est engagée dans la réduction des déchets !





Pauline RIGONI

Chargée de mission
Biodéchets



- “
Mon objectif principal : **la réduction des biodéchets et des déchets verts** !
- Définir un plan d'action du broyage des déchets verts et du jardinage au naturel,
 - Accompagner les collectivités dans le déploiement du compostage,
 - Développer un message commun sur le gaspillage alimentaire et proposer le développement d'actions innovantes.



Robin MAHEU

Chargé de mission
prévention des déchets



- “
Au sein du service Prévention, je me consacre au **déploiement du PLPDMA au sein des collectivités adhérentes** ! Mes missions :
- **Accompagner les collectivités** dans le cadre du déploiement du PLPDMA,
 - **Aider au développement d'acteurs** contribuant à la réduction des déchets sur les territoires,
 - Faire le lien entre les collectivités et les grandes instances (ADEME, CMA, etc.)
 - Réaliser un diagnostic territorial complet sur les thématiques du Réemploi et de la Réparation,
 - **Développer la stratégie Réemploi et Réparation** en collaboration avec les collectivités adhérentes.

PRÉSERVER
RÉDUIRE
COMPOSTER
RÉEMPLOYER
VALORISER
RÉPARER



LA COLLECTE SÉLECTIVE POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS RECYCLABLES :

FONCTIONNEMENT :

➤➤➤ La **collecte des déchets** ménagers recyclables : prise en charge par les **communautés de communes/ d'agglomération** et les collectivités dédiées à la collecte.

➤➤➤ La **valorisation des déchets** : assurée par **Évodia**.

Il gère ce qu'il se passe après la collecte et traite les déchets issus de la collecte sélective pour que les déchets des Vosgiens deviennent une ressource.

DERNIÈRES GRANDES ACTIONS

Évodia s'est toujours positionné en pionnier, mettant en place des **actions ambitieuses** et **concrètes** dans une démarche exemplaire et participative de valorisation des déchets recyclables :

- **Étude d'optimisation** de la collecte sélective et de pré-collecte,
- **Plan d'amélioration** de la collecte sélective,
- **Déploiement du nouveau barème Citeo** sur le département,
- Construction d'un **nouveau centre de tri** de déchets recyclables,
- Passage à l'**extension des consignes de tri plastique**.



OBJECTIF NATIONAL
100 %
DES DÉCHETS
RECYCLABLES
COLLECTÉS /

➤➤➤ Réfèrent Élu



Christian ADAM
Sicotral
Vice Président
en charge de la délégation
"Collecte sélective &
Économie circulaire"

➤➤➤ Réf. Évodia
**Vincent
UNDREINER**
Directeur
du Pôle Déchets

Adrien JUSNEL
Chargé de mission
collecte sélective



CENTRE DE RECYCLAGE DE LA MAIX

- *Surface* : 12 500 m²,
- *Prestation assurée par* : Citraval (groupe Schroll),
- *Durée de la prestation* : 10 ans,
- *Équipement* : chaîne de tri d'une grande capacité ; process spécialement conçu pour répondre efficacement à l'extension des consignes de tri,
- *Capacité* : 50 000 tonnes de déchets ménagers par an.
- *Emplois* : 50 équivalents temps plein (ETP)

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

- *Outils* :
 - parcours pédagogique au cœur des machines,
 - salle pédagogique de 100 m².
- *Objectifs* :
 - informer et sensibiliser à la valorisation des déchets,
 - animer des ateliers pratiques de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets par les animateurs d'Évodia.

SALLE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- *Surface* : 100 m²
- *Objectifs* :
 - mettre en avant des actions innovantes entreprises sur le territoire des Vosges en matière de gestion des déchets et de recyclage,
 - sensibiliser et fédérer les acteurs de la filière pour soutenir et encourager leur engagement éco-responsable.

LES VOSGES : TERRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ET D'INNOVATION EN MATIÈRE DE GESTION

DES DÉCHETS

La majeure partie des papiers et des emballages issus de la collecte sélective sont traités par les **6 entreprises de valorisation vosgiennes**, formant la boucle de l'**économie circulaire** vosgienne.

L'économie circulaire dans les Vosges, c'est :
2 150 ETP* (Équivalent Temps Plein) **liés à la gestion des déchets**, toute activité confondue (collecte, transport, traitement, recyclage, valorisation), **dont 626 ETP liés à la gestion des déchets ménagers**.

Évodia et ses 9 collectivités adhérentes **génèrent**, quant à elles, **342 emplois ETP** (équivalents temps plein) dont 80 % de postes opérationnels et 20 % de postes de pilotage parmi lesquels :

- 135 emplois chez les prestataires privés,
- 113 au sein des structures de l'économie sociale et solidaire,
- 7 ETP chez les recycleurs.

**Étude de recensement des emplois générés par son activité menée par Inddigo (cabinet de conseil et d'ingénierie en développement durable).*



“



**Adrien
JUSNEL**

Chargé de mission
collecte sélective

Les Vosgiens sont de bons trieurs et ma mission principale est de veiller à ce que leur démarche donne une seconde vie à leurs déchets.

Je m'occupe principalement du **suivi d'exploitation** relatif à la gestion des emballages ménagers recyclables du département (verre et multimatériaux). Dans ce cadre, je suis **en charge de la gestion de marchés de vidage départementaux** des bornes à verre et multimatériaux accessibles en apport volontaire.

D'autre part, j'assure le suivi et la validation des apports des déchets recyclables et des papiers/cartons issus des déchèteries sur le Centre de Recyclage de la Maix (CDR) à Chavelot.

Mes objectifs principaux consistent :

- à **assurer le service de collecte des bornes en apport volontaire** pour les marchés portés par Évodia,
- à **mettre en cohérence les données de tonnages** de nos collectivités adhérentes avec celles des sites de traitement **en vue de la facturation**.



**TRIER
VALORISER
RECYCLER**



65 %

**DE RECYCLAGE
DES DÉCHETS
D'EMBALLAGES**

d'ici 2025

70 % d'ici 2030

DÉJÀ 15 FILIÈRES DE VALORISATION

FONCTIONNEMENT :

»»» Le **geste de tri** des déchets des Vosgiens se fait à la maison mais également à la **déchèterie**. Il y a **38 déchèteries** dans les Vosges. Un service public qu'il faut optimiser pour atteindre l'objectif du "0 déchet enfoui".

»»» La **valorisation des déchets issus des déchèteries** est une **compétence** qu'Évodia assure et développe stratégiquement avec son Pôle Déchets.

DERNIÈRES GRANDES ACTIONS

En **2008**, Évodia a entamé un long travail d'**optimisation des filières de valorisation** ; en plusieurs étapes dont :

- la **réorganisation des déchèteries** en 2012,
- la mise en œuvre et **déploiement de filières de valorisation spécifiques** de 2013 à 2016 (meubles, plâtre, huisseries, tout-venant, textiles...),
- le **lancement d'expérimentations** en collaboration avec les éco-organismes nationaux (collecte séparée de matelas et articles de literies rembourrés, avec Eco-Mobilier, collecte de vieux papiers en lien avec Citeo...).

CONSÉQUENCES

- **Augmentation des performances de collecte**,
- **Évitement de coûts** de traitement,
- Apport de **recettes** et de **soutiens** d'éco-organismes supplémentaires.

OBJECTIF NATIONAL
d'ici 2025

- 50 %
DE MISE EN
DÉCHARGE



»»» Réfèrent Élu



**Michel
BERTRAND**
CC des Hautes
Vosges

*Vice Président
en charge de la délégation
"Filières spécifiques"*

»»» Réf. Évodia
**Vincent
UNDREINER**

*Directeur
du Pôle Déchets*

**Grégory
ANTOINE**

*Chargé de mission
Filières spécifiques*

“



**Grégory
ANTOINE**

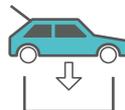
Chargé de mission
filières spécifiques
Évodis & Sovodeb

Mes missions principales :
- Assurer le suivi technique, opérationnel, comptable et administratif des filières dédiées existantes en déchèteries,
- Veiller à la mise en cohérence des données liées pour procéder à la facturation ou au versement de soutiens.

En charge du développement technique et commercial de Sovodeb, je conseille, accompagne les collectivités et les professionnels et mets en œuvre des solutions adaptées pour la valorisation de leurs déchets.



**COLLECTER
ACCOMPAGNER
VALORISER
DÉVELOPPER**



15 filières
DE VALORISATION

11 entreprises
DE VALORISATION VOSGIENNES

UNE NOUVELLE COMPÉTENCE POUR ÉVODIA

FONCTIONNEMENT :

- *Compétence Évodia* : exploitation d'un RCU.
De part sa compétence de valorisation des ordures ménagères, Évodia a encore une fois innové en créant un nouveau service pour la collectivité par le biais de la création d'un réseau de chaleur urbain.
- *Prestation assurée par* : SUEZ (délégation de service public),
- *Durée de la prestation* : 25 ans,
- *Objectifs* :
 - Exploiter et moderniser l'usine d'incinération des déchets de Rambervillers pour en faire une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) : FENIIX,
 - Créer un Réseau de Chaleur Urbain (RCU) alimenté par la chaleur produite par l'incinération des déchets de FENIIX.

CONSÉQUENCES

- Apport d'une **solution énergétique économique**,
- Vente de chaleur au RCU **5 000 MWhth par an**,
- **Alimentation de plus de 20 équipements** rambuvetais,
- **Garantie** aux bénéficiaires d'une **énergie à un prix compétitif** (baisse de la facture énergétique annuelle).
- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre**,
- **Accompagnement du territoire** dans sa **transition énergétique**.



CIRCUIT DE
5,8 km
POUR LE
RCU

»»» Réfèrent Élu



**Michel
TOUSSAINT**
CC de la Région
de Rambervillers

*Vice Président
en charge de la délégation
"RCU"*

»»» Réf. Évodia
**Annick
LAURENT**

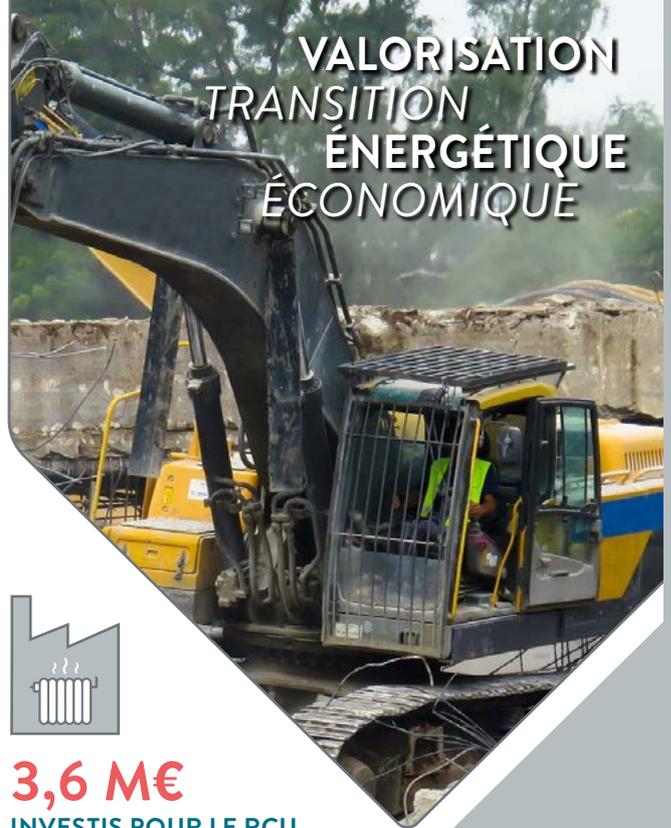
*Directrice
Évodia/Sovodeb*

**Vincent
UNDREINER**

*Directeur
du Pôle Déchets*



**LE RCU,
UN LEVIER EFFICACE
POUR FAVORISER
LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**



**VALORISATION
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE
ÉCONOMIQUE**



3,6 M€

INVESTIS POUR LE RCU

22 bâtiments

RACCORDÉS AU RCU

900 T

DE CO₂ ÉVITÉES/AN

4 GRANDES PHASES INDISPENSABLES

À LA BONNE GESTION DES OM

FONCTIONNEMENT :

➤➤➤ **Collecte des ordures ménagères** : par les Communautés de communes en régie ou en prestation de service déléguée à une entreprise privée.

➤➤➤ **Transitage** : pour limiter l'impact financier et environnemental du transport des ordures ménagères (OM) collectées par les collectivités, celles-ci sont massifiées temporairement sur des points de regroupement : les quais de transit. Évodia en gère 9 répartis sur l'ensemble du département,

➤➤➤ **Transport** : une fois regroupées, les OM sont prises en charge par des camions gros porteurs qui les acheminent jusqu'aux sites de traitement,

➤➤➤ **Traitement** : les OM sont traitées soit par incinération, soit par enfouissement.

Ces opérations de transitage, de transport et de traitement (appelées les 3 T) relèvent de la compétence d'Évodia.

CONSÉQUENCES :

- **Création** de différentes **filières de valorisation**,
- **Amélioration** du **stockage** des OM,
- **Optimisation** la qualité et la quantité **des apports** à l'usine d'incinération,
- **Augmentation des performances** de l'usine.

INVESTISSEMENTS

62,5 M €

AU SERVICE
DE L'ÉCONOMIE ET
DE L'EMPLOI LOCAL



➤➤➤ Réfèrent Élu



Stéphane

BISCH

CC Mirecourt

Dompaire

Vice Président

en charge de la délégation

"Ordures Ménagères"

➤➤➤ Réf. Évodia

Vincent

UNDREINER

Directeur

du Pôle Déchets

Catherine

WONNER

Chargée de mission

Ordures Ménagères

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES OM

- **Compétence Évodia** : valorisation énergétique des OM
- **Prestation assurée par** : SUEZ (délégation de service public),
- **Durée de la prestation** : 25 ans,
- **Objectifs** :
 - **modernisation de l'usine** d'incinération FENIIX,
 - développement de **nouvelles performances énergétiques et environnementales**,
 - transformation de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UOM) en **Usine de Valorisation Énergétique (U.V.E)**.
- **Investissement** : 62,5 millions d'euros,
- **Équipement** : 1 seule ligne d'incinération,
- **Capacité** : **77 000 tonnes traitées par an**.
Avec 15 % de tonnages en moins, l'usine augmente de 46 % sa performance énergétique.
- **Emplois** : **21 ETP**
- **Production** : **50 000 MWh électriques (MWh_e) par an**
(soit l'électricité de 62 000 habitants).
- **Vente d'électricité sur le réseau** : **44 000 MWh par an**.
La différence entre la production et la vente correspond à l'autoconsommation de l'usine.
- **Outils pédagogique** :
 - **circuit de visite** au cœur de l'usine,
 - **salle de présentation pédagogique** de 100 m².
- **Objectifs** :
 - faire connaître le circuit des déchets dans les Vosges,
 - informer et sensibiliser à la valorisation énergétique des déchets.

Grâce à une **performance énergétique et environnementale** accrue, le **prix de la tonne** de déchets incinérés est **considérablement réduit**, engendrant des **économies substantielles**.

ENFOUISSEMENT

L'objectif premier d'Évodia est **“0 tonnage enfoui”**. Avec les travaux de FENIIX, l'enfouissement des déchets non valorisables est utilisé en dernier recours.

“



**Catherine
WONNER**

*Chargée de mission
Ordures Ménagères*



Au sein du Pôle Technique, ma mission principale s'articule autour de la gestion des Ordures Ménagères (OM), où je suis amenée à :

- **Suivre quotidiennement les détournements des OM,**
 - **Préparer le plan de charge** chaque semaine pour assurer le traitement des déchets pour l'ensemble des Vosges au rythme des besoins pour le Transit - Transport - Traitement : ce qu'on appelle dans notre jargon les 3 T,
 - **Gérer toute la partie “facturation”** (dont les avances) auprès des collectivités et des fournisseurs,
 - **Établir la fiche mensuelle** des indicateurs destinée au Vice Président référent.
- Ma polyvalence me permet également de travailler en collaboration avec le Pôle Administratif, pour la gestion comptable.*

**TRANSIT
TRANSPORT
TRAITEMENT**

Alors que les déchets d'activités économiques produits sur les Vosges sont 7 fois supérieurs aux déchets produits par les ménages, ils représentent à l'échelle du Grand Est le gisement le plus important identifié par le Plan Régional de Prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

SOVODEB : SOLUTION PRO-ACTIVE POUR

LES DÉCHETS D'ENTREPRISES

Date de création : 2004

Statut : Société Publique Locale depuis 2013

Président : Patrick Lagarde / *Directrice* : Annick Laurent

Compétence : gestion et valorisation des DAE

Objectifs :

- permettre aux entreprises (PME, artisans, commerçants, agriculteurs, etc.) d'accéder à **22 déchèteries vosgiennes**,
- apporter une même et seule solution tarifaire aux entreprises sur l'ensemble du territoire.

Sovodeb offre de **nombreux avantages** incontestables aux entrepreneurs leur permettant d'éliminer et de valoriser leurs déchets conformément à la réglementation.

SOVODEB, UN RÔLE DE CONSEIL ET D'EXPERT

POUR PLUS DE SOLUTIONS :

- **Accompagner** les entreprises, tout au long de leurs travaux pour mener une démarche éco-exemplaire dans la gestion des déchets de chantiers,



RÉSEAU SOVODEB

100 %

DES DÉCHETS DÉPOSÉS
SONT VALORISÉS



»»» Référent Élu



**Bernard
TACQUARD**
CC Terre d'Eau

*Vice Président
en charge de la délégation
"DAE"*

»»» Réf. Évodia
**Annick
LAURENT**

*Directrice
Évodia/Sovodeb*

- **Optimiser** les coûts et la valorisation des déchets de chantiers,
- **Sensibiliser** et **former** les entrepreneurs/artisans à une bonne gestion des déchets de chantier,
- **Apporter des solutions** sur des outils de communication (guide du tri des déchets de chantiers, signalétique spécifique à la gestion des déchets sur chantier...).

Aujourd'hui, **100 % des déchets déposés par les professionnels adhérents au réseau Sovodeb en déchèteries sont valorisés** : soit en matière, soit énergétiquement. C'est possible grâce au **déploiement de nombreuses filières de recyclage qui concernent les artisans et professionnels** du bâtiment, comme les filières pour le plâtre ou pour les huisseries, développées ces dernières années par Évodia.

VALODAE : VERS UN SCHÉMA OPÉRATIONNEL DE GESTION DES DAE DANS LES VOSGES

Date de création : décembre 2019

Statut : Groupement d'Intérêt Public

Membre fondateur : Évodia

Présidente : Sylvie Tuillon / *Directrice* : Annick Laurent

Compétence : **gestion des DAE**

Champ d'intervention : étude et organisation opérationnelle de la **prévention**, de la **gestion** et de la **valorisation des déchets d'activités économiques**.

Objectif : mettre en œuvre un schéma opérationnel de gestion des déchets d'activité économique à l'échelle des Vosges.

Par le biais de Sovodeb, du GIP Valodaé et d'une délégation politique, Évodia et ses élus sont engagés dans la mise en place d'un schéma organisationnel optimisé des DAE.



UNE PARTIE DES
59 %
 DES DAE VOSGIENS
 STOCKÉS À VILLONCOURT
 sont valorisables

POUR LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

Modifier les habitudes n'est pas chose aisée, il faut du temps et beaucoup de pédagogie pour que chacun adhère au changement. L'apprentissage des bons gestes de prévention et de tri se fait petit à petit et se fera de mieux en mieux grâce à une bonne information et à un accompagnement. Pour réaliser cette mission, le Pôle Communication est composé de divers experts métiers, communicants et animateurs.

Au quotidien, Évodia **développe, en concertation avec les collectivités, une communication départementale portant un message commun, pour une meilleure cohérence territoriale, auprès des usagers.**

Accompagner les collectivités dans leurs actions de communication est aussi une des compétences d'Évodia. C'est pourquoi en complément d'actions terrain de sensibilisation, Évodia crée et déploie dans les Vosges, un certain nombre d'outils de communication (pédagogiques, promotionnels...) mis à la disposition des adhérents.



**Isabelle
MICHALET
FELIX**

Responsable
de la Communication
et de l'Innovation



“
Innovation, Communication riment avec Action ! Et de l'action, il y en a au Pôle Communication. J'encadre l'activité créative et mets en œuvre la stratégie de communication d'Évodia. De manière transversale, j'initie des actions de communication innovantes à même de contribuer à l'atteinte des objectifs définis par le PLPDMA.

Ensemble pour...



**INCITER
SENSIBILISER
COMMUNIQUER
PARTAGER
ANIMER
CHANGER**

»»» Réfèrent Élu



Cyril VIDOT
CC de l'Ouest
Vosgien

Vice Président
en charge de la délégation
“Communication &
Animation”

»»» Réf. Évodia
**Élodie
GENESTE**
Directrice
Pôle Communication



**Manon
ANTOINE
BARBAUX**

Chargée
de communication
“Extension
des Consignes de Tri”

“ Avec l’arrivée de l’**extension des consignes de tri** au 1^{er} janvier 2021, ma mission première est de **mettre en place la stratégie de communication prévue** pour cette nouvelle action d’Évodia, avec le déploiement d’un plan de communication départemental.

Mon objectif : **simplifier le quotidien des Vosgiens** en les informant sur le nouveau geste de tri des emballages plastiques.

Les consignes de tri vous simplifient la vie !



Cécile BAILLY

Chargée de conception
graphique et visuelle

“ La **conception graphique** est une **fonction support** et **transversale**. Au service des différents pôles d’Évodia et de ses collectivités, je **conçois différents outils de communication, pour tous types de publications**, selon leurs besoins et à l’image de notre établissement. Une image que j’aime développer pour laisser une “**empreinte Évodia**” qui capte le regard des usagers et qui contribue à **accompagner les changements de comportement préventif** et positif.



Émilie MICHEL

Chargée de communication
numérique

“ A chacun son réseau, le mien, c’est celui d’Évodia ! J’**administre** tous nos **réseaux sociaux**, ainsi que nos **sites internet** et **extranet**.

La communication numérique passe aussi par le respect de l’image d’Évodia que j’aime à parfaire sur la toile. **Entretenir le lien numérique entre nos collectivités et Évodia**, est également un de mes objectifs quotidiens avec la rédaction de nos contenus web et notre newsletter. Accroître la communication interne et externe, **développer la notoriété d’Évodia** et **accompagner les changements de comportement des usagers** sont mes principales missions.



**Koralie
PIERRAT**

Responsable
de la Programmation
et de l'Événementiel



Être responsable de la programmation et de l'événementiel n'est pas une mince tâche !

J'imagine une **programmation départementale d'animations** en lien avec les objectifs fixés par le PLPDMA et j'assure le suivi et la mise en place de ces dernières sur le territoire.

Je suis convaincue de l'importance des **actions sur le terrain**, au plus proche du public pour **sensibiliser et convaincre au mieux chaque usager** : petit ou grand, professionnel ou particulier.



Florence GUERRE
Chargées d'animation



Laurence KRZYWANSKI
Chargées d'animation

Pour **accompagner les changements d'habitudes** et pour bien faire passer un message, il faut aimer les relations humaines et nous c'est notre credo !

Nous prenons plaisir à mettre en place des **animations adaptées à tous les publics** avec beaucoup de pédagogie pour mieux **sensibiliser chaque usager**.

Si l'on veut réussir à **améliorer le geste de tri des Vosgiens**, nous devons leur expliquer pourquoi et comment ça se passe. Pour ça, nous organisons régulièrement des **visites de sites industriels, passant de la théorie à la pratique**.



LA MAÎTRISE DES COÛTS

INSCRITE DANS L'ADN D'ÉVODIA

Le budget de fonctionnement de 30 M€ est constant depuis plusieurs années permettant ainsi de maîtriser les coûts des collectivités adhérentes.

Pour assurer ce service, le **Pôle Administration Générale** œuvre en support et en transversalité en interne mais également avec les 9 collectivités adhérentes.

FONCTIONNEMENT

»»» La structuration budgétaire repose sur la prise en charge des dépenses de prestations et la refacturation de celles-ci aux adhérents selon une grille tarifaire annuelle votée à l'issue du DOB.

»»» Ces tarifs sont facturés à la tonne pour la gestion des déchets ou à la prestation pour les accompagnements.

»»» La cotisation à l'habitant facturée est quant à elle constitutive des charges de fonctionnement y compris les engagements en faveur de la prévention et de la communication.

BUDGET
30 M€
DE
FONCTIONNEMENT

»»» Réfèrent Élu



**Claude
GEORGE**

**CA de Saint-Dié-des-
Vosges**

*Vice Président
en charge de la délégation
"Finances & Modèle
économique"*

»»» Réf. Évodia

**Annick
LAURENT**

*Directrice
Évodia/Sovodeb*

Michelle LEALE

*Responsable de gestion
comptable d'Évodia &
Sovodeb*

“



Marie MARY



Michelle LEALE



Sophie DAVAL

Responsables de la gestion comptable d'Évodía & Sovodeb

Nos missions générales portent sur l'**élaboration du budget** de l'établissement et son **suivi d'exécution**.

Nous assurons le suivi financier, le mandatement des recettes et des dépenses en **collaboration avec la paierie départementale** qui effectue les missions de comptable publique.

Dans le **suivi administratif** de l'établissement, nous avons en charge la gestion des Ressources Humaines du personnel en collaboration avec Juliette LANG (du Centre de Gestion) et l'élaboration des paies.

Et enfin nous intervenons en "**fonction support**" auprès des autres services aussi bien en direct qu'en transversalité sur les questions financières et budgétaires de l'établissement.

“



Clément BARBIER

*Responsable
Juridique et Commande
Publique*

Mes missions de Responsable Juridique et Commande Publique consistent notamment à :

- **Accompagner l'ensemble des services** par la diffusion de conseils et d'information,
- **Piloter les achats "moyens généraux"** et accompagner les démarches d'achat des autres pôles (Communication/ Prévention/ Technique),
- **Contrôler les procédures** et les projets de l'organisation sur les aspects **juridiques**.



Laure PLANCHON

*Assistante administrative
et comptable Évodía & Sovodeb*

Dans un premier temps, je suis **le premier interlocuteur** lors de vos appels et de vos visites au sein de nos locaux sur Épinal.

Mon rôle est d'**informer** et d'**aiguiller les professionnels, les collectivités et les particuliers dans leur démarche de tri et de valorisation des déchets**.

J'interviens en "fonction support" auprès des autres pôles dans la gestion des événements, principalement dans **la logistique** (stock fournitures bureautique / COVID, flotte véhicule, mailing / convocation, visioconférence, plateaux repas...).

Je m'occupe également de **la gestion commerciale de SOVODEB** : suivi et facturation des cartes DEBY, prises de commandes et facturations DASRI, facturations des valorisations hors déchèterie...

L'évaluation de politiques menées et des moyens mis en place sont essentiels pour assurer un pilotage efficace et performant.

Trop souvent négligées, ces phases d'évaluation et de suivi constituent le socle, donnent du sens aux stratégies menées et renforcent leur pilotage.

Cette démarche continue, pilotée politiquement, permet de développer des stratégies mieux ancrées dans les réalités, d'anticiper les changements par des approches prospectives et d'éclairer les décisions par des évaluations qui aideront à réinterroger les objectifs et dispositifs définis.

Là encore, Évodia s'est doté de ressources humaines et d'outils dédiés au pilotage des projets et des ressources.

>>> Référent Élu



Antoine LABAT
Sicovad

*Vice Président
en charge de la délégation
"Évaluation et suivi de
notre engagement"*

>>> Réf. Évodia

**Annick
LAURENT**

*Directrice
Évodia/Sovodeb*

**Marie-Pierre
CIRK**

*Directrice Adjointe
en charge
des organisations*

**S'ENGAGER
MESURER
CONTRÔLER
ÉVALUER**





Vous avez une question ? Appelez-nous



Agent Évodia Coordonnées Compétence

ANTOINE Gégory <i>gantoin@evodia.org</i>	Tél. 03 29 34 93 42 Port. 06 71 89 59 36	
ANTOINE BARBAUX Manon <i>mantoinebarbaux@evodia.org</i>	Tél. 03 29 34 36 61 Port. 07 86 20 25 01	
BAILLY Cécile <i>cbailly@evodia.org</i>	Tél. 03 29 34 93 41	
BARBIER Clément <i>cbarbier@evodia.org</i>	Tél. 03 29 34 01 11 Port. 06 08 49 26 31	
CIRK Marie-Pierre <i>mpcirk@evodia.org</i>	Port. 07 87 33 39 35	
DAVAL Sophie <i>sdaval@evodia.org</i>	Tél. 03 56 56 00 39 Fax. 03 29 34 03 02	
GENESTE Élodie <i>egeneste@evodia.org</i>	Tél. 03 29 34 93 47 Port. 06 25 17 73 75	
GUERRE Florence <i>fguerre@evodia.org</i>	Port. : 07 85 28 01 27	
JUSNEL Adrien <i>ajusnel@evodia.org</i>	Tél. 03 29 34 95 20 Port. 07.85.91.81.79	
KRZYWANSKI Laurence <i>laurencek@evodia.org</i>	Port. 06 25 17 73 38	
LAURENT Annick <i>al Laurent@evodia.org</i>	Tél. 03 29 34 36 61 Port. 06 12 99 42 72	
LEALE Michelle <i>mleale@evodia.org</i>	Tél. 03 56 56 00 39 Fax. 03 29 34 03 02	
MARY Marie <i>mmary@evodia.org</i>	Tél. 03 29 34 93 46 Fax. 03 29 34 03 02	
MAHEU Robin <i>rmaheu@evodia.org</i>	Tél. 03 29 34 93 44 Port. 06 33 60 56 81	
MICHALET FELIX Isabelle <i>imichaletfelix@evodia.org</i>	Tél. 03 29 34 93 33 Port. 07 88 60 47 48	

MICHEL Émilie <i>emichel@evodia.org</i>	Tél. 03 29 34 59 44 Port. 07 50 66 61 07	
PIERRAT Koralie <i>kpierrat@evodia.org</i>	Tél. 03 29 34 93 40 Port. 06 42 74 17 13	

PLANCHON Laure <i>lplanchon@evodia.org</i>	Tél. 03 29 34 36 61 Fax. 03 29 34 03 02	
--	--	--

RIGONI Pauline <i>prigoni@evodia.org</i>	Tél. 03.56.56.00.38 Port. : 06.37.11.64.93	
--	---	--

TAMME Sophie <i>stamme@evodia.org</i>	Port. 06.48.63.05.99	
---	----------------------	--

UNDREINER Vincent <i>vundreiner@evodia.org</i>	Tél. 03 29 34 93 45 Port. 06 25 17 72 25	
--	---	--

WONNER Catherine <i>cwonner@evodia.org</i>	Tél. 03 72 06 00 06 Port. 06 08 49 21 71	
--	---	--

Élus Coordonnées Compétence

ADAM Christian <i>adamchristian.sicotral@orange.fr</i>	Port. 06 87 67 65 47	
--	----------------------	--

AID Bachir <i>bachiraid.mairiebussang@orange.fr</i>	Port. 06 75 82 94 69	
---	----------------------	--

BERTRAND Michel <i>michel@lesbertrand.fr</i>	Port. 06 07 24 62 27	
--	----------------------	--

BISCH Stéphane <i>stephane.bisch@yahoo.fr</i>	Port. 06 65 55 48 88	
---	----------------------	--

GEORGE Claude <i>claudedgeorge88@orange.fr</i>	Port. 06 44 23 93 82	
--	----------------------	--

LABAT Antoine <i>antoine.labat@epinal.fr</i>	Port. 06 07 12 53 16	
--	----------------------	--

LAGARDE Patrick <i>ps.lagarde@orange.fr</i>	Port. 06 07 65 61 92	
---	----------------------	--

TACQUARD Bernard <i>tacquardmaire-remoncourt@orange.fr</i>	Port. 06 71 86 03 92	
--	----------------------	--

TOUSSAINT Michel <i>commune-de-bazien@wanadoo.fr</i>	Port. 06 63 07 36 37	
--	----------------------	--

VIDOT Cyril <i>mairie@liffol-le-grand.fr</i> <i>cyril.vidot@sfr.fr</i>	Port. 06 75 76 30 53	
---	----------------------	--

ADT : Ambassadeur du Tri
 AV : Apport Volontaire
 BSD : Bordereau de Suivi des Déchets
 CC : Communauté de Communes
 CA : Communauté d'Agglomération
 CDT : Centre de Tri
 CS : Collecte Sélective
 DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
 DAE : Déchets d'Activités Économiques
 DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement
 DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
 DDS : Déchets Diffus Spécifiques
 DIB : Déchets Industriels Banals
 DIS : Déchets Industriels Spéciaux
 DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
 DOB : Débat d'Orientation Budgétaire
 DT : Déchèterie
 EDD : Éducation au Développement Durable
 GIP : (Groupement d'Intérêt Public)
 ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
 JRM : Journaux, Revues, Magazines
 OM : Ordures ménagères
 OMr : Ordures ménagères résiduelles
 PAT : Patient en Auto Traitement
 PEDMA : Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés
 PTC : Piquants, Tranchants, Coupants
 REP : Responsabilité Élargie des Producteurs
 REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
 RI : Redevance Incitative
 REOM : Redevance sur les Ordures Ménagères
 SDD : Soutien au Développement Durable
 TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
 TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
 TI : Tarification Incitative
 3T : Transit, Transport, Traitement
 TLC : Textiles, Linge, Chaussures
 UIOM : Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères
 UVE : Unité de Valorisation Énergétique

- **COLLECTE :**
ensemble des opérations consistant à enlever les déchets pour les acheminer vers un lieu de tri, de traitement ou un centre d'enfouissement technique.
- **COLLECTE EN PORTE-À-PORTE :**
mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.
- **COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE :**
mode d'organisation de la collecte dans lequel un contenant de collecte est mis à la disposition du public.
- **COLLECTE SÉLECTIVE :**
collecte de certains flux de déchets (recyclables secs et fermentescibles), que les ménages n'ont pas mélangés aux ordures ménagères résiduelles, en vue d'un recyclage ou d'une valorisation biologique.
- **COMPOSTAGE DOMESTIQUE :**
compostage par les particuliers de leurs propres déchets organiques (déchets verts, déchets de cuisine, de potager, etc.).
- **DÉCHET selon la loi du 15/07/1975 :**
"Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon".
- **DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI) :**
déchets qui présentent un risque infectieux du fait qu'ils contiennent des micro-organismes viables ou leurs toxines dont on sait ou dont on a de bonnes raisons de croire qu'en raison de leur nature, de leur quantité ou de leur métabolisme, ils causent la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants (art. R1335-1 du Code de la Santé Publique)
- **DÉCHETS DANGEREUX (DD) :**
regroupent les déchets dangereux des entreprises en grandes quantités, les déchets toxiques en quantités dispersées des entreprises (DTQD), les déchets dangereux spécifiques des ménages (DDS) et les déchets d'activités de soins et assimilés à risques infectieux (DASRI).

- **DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE) :**
il s'agit du Gros Électroménager appelé GEM (froid et hors froid), des petits appareils ménagers (PAM), du matériel de télévision, Hi-fi, des instruments de musique électrifiés, des équipements informatiques et de télécommunication, du matériel d'éclairage, des instruments de contrôle et de surveillance.
- **DÉCHETS D'EMBALLAGES :**
emballages, matériaux d'emballages dont le détenteur, qui sépare l'emballage du produit qu'il contenait.
- **DÉCHETS FERMENTESCIBLES :**
déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.
- **DÉCHETS INERTES :**
composés de gravats et déblais, déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.
- **DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) :**
déchets communs non dangereux (par opposition aux déchets spéciaux) des ménages ou provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions.
- **DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS) :**
déchets des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement, (exemple : les insecticides, produits de jardinage, piles, huiles de moteur usagées, acides...).
- **DÉCHETS RECYCLABLES SÈCS :**
dénommés ainsi par opposition aux déchets putrescibles, ils intègrent les déchets d'emballages ménagers et les journaux-magazines, matériaux qui sont très souvent collectés dans le cadre du dispositif de

la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers.

- **DÉCHET ULTIME (au sens de la loi) :**
le code de l'environnement définit ce qui est considéré comme déchet ultime au regard de la loi : «un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ». Telle qu'elle est présentée dans la loi de juillet 1992 et le code de l'environnement, la définition du déchet ultime se veut avant tout évolutive. Elle est adaptable dans le temps, puisqu'elle varie en fonction de l'avancée des progrès techniques réalisés en matière de traitement des déchets. Elle est aussi adaptable dans l'espace, et s'interprète différemment selon le contexte et la spécificité territoriale.
- **DÉCHETS VERTS OU DÉCHETS VÉGÉTAUX :**
résidus végétaux de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sports, etc., des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers).
- **DÉCHETS TOXIQUES EN QUANTITÉS DISPERSÉES (DTQD) :**
déchets des activités qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des déchets des activités, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement, (exemple : les insecticides, produits phytosanitaires, piles, huiles de moteur usagées, acides,...). De même nature que les DMS, ils s'en différencient uniquement par leur détenteur.
- **ECO-CONCEPTION :**
consiste à intégrer les aspects environnementaux dès la phase de conception des produits, qu'il s'agisse de biens, de services afin notamment de prévenir la production de déchets à la source ou à défaut d'en faciliter le recyclage. Elle constitue un axe majeur de prévention ou de réduction à la source des impacts environnementaux (réduction des consommations de matières premières et d'énergies, des déchets, des rejets dans l'air ou dans l'eau...). Elle considère toutes les étapes du cycle de vie d'un produit (production ou extraction des matières premières, fabrication, transport, distribution, utilisation, valorisation et traitement du produit

usagé) de manière à limiter les impacts du produit sur l'environnement.

• **ÉLIMINATION :**

dans la loi de 1975, l'élimination regroupe l'ensemble des opérations de collecte, transport, tri, traitement et enfouissement technique des déchets, soit toute la gestion des déchets.

• **FRACTION FERMENTESCIBLE DES ORDURES MÉNAGÈRES :**

elle comprend la fraction putrescible des OM (déchets de cuisine et la part des déchets verts des ménages jetés avec les ordures dans la poubelle) et éventuellement les papiers-cartons.

• **INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS :**

lieu de stockage permanent utilisé pour stocker temporairement des déchets, appelé également Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU), ou décharge contrôlée. On distingue :

- la classe I recevant des déchets dangereux, ultimes et stabilisés, appelée maintenant "centre de stockage de déchets spéciaux ultimes et stabilisés",
- la classe II recevant les déchets ménagers et assimilés non dangereux, appelée installation de stockage pour déchets non dangereux (ISDND),
- la classe III recevant les gravats et déblais, appelée installation de stockage de déchets inertes (ISDI).

• **MÂCHEFERS :**

résidus résultant de l'incinération des déchets et sortant du four. Ils peuvent être valorisés, essentiellement en infrastructure routière, ou stockés en décharge de classe II. Ils sont aussi dénommés « scories ».

• **MÉTHANISATION :**

procédé de traitement biologique par voie anaérobie, dans des conditions contrôlées, de déchets exclusivement ou majoritairement composés de matériaux fermentescibles et permettant la production de biogaz et de digestat.

• **ORDURES MÉNAGÈRES (OM) :**

déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en compte par les collectes usuelles (hors encombrants, apport en déchèteries).

• **ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMr) :**

les ordures ménagères sont ainsi dénommées lorsqu'elles sont diminuées des matériaux recyclables ou des matières fermentescibles pris en compte par les collectes sélectives.

• **PRÉ-COLLECTE :**

ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte.

• **PRÉVENTION :**

- les actions de prévention portent sur les étapes en amont du cycle de vie du produit avant la prise en charge du déchet par la collectivité ou un opérateur, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation ou le réemploi :
- la réduction à la source porte sur les actions menées par les entreprises, avant que le produit ne soit consommé, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la distribution,
 - les flux évités incluent les déchets qui ne sont pas remis à la collecte ou fait d'actions de gestion domestique (compostage à domicile, achat éco-responsable, modification du comportement des usagers...),
 - les flux détournés comprennent la réutilisation et le réemploi.

• **RÉEMPLOI :**

opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent.

• **REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (REOM) :**

les collectivités peuvent substituer à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance prévue par l'article L.2333-76 du Code général des collectivités territoriales : taxe et redevance ne peuvent coexister. Cette redevance est calculée en fonction du service rendu pour l'enlèvement des ordures ménagères.

• **REDEVANCE SPÉCIALE :**

redevance pour l'enlèvement des déchets assimilés ne provenant pas des ménages. La loi du 13 juillet 1992 mentionne l'obligation d'instituer la redevance spéciale à compter du 1er janvier 1993, dans le cas où la collectivité perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (si elle a instauré la redevance générale, elle n'est pas contrainte d'instaurer la redevance spéciale). La redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu.

• **RÉSIDUS D'ÉPURATION DES FUMÉES D'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES (REFIOM) :**

résidus issus du dépoussiérage et de la neutralisation des fumées des incinérateurs.

- **TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) :**
taxe prélevée par la collectivité, via l'impôt, auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu de ramassage des ordures ménagères.
- **TRAITEMENT :**
ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation.
- **TRI À LA SOURCE :**
opération de séparation des différents flux de déchets par les producteurs. Dans le cas des matériaux recyclables des ménages il s'agit plutôt de non mélange que de tri à la source.
- **VALORISATION ÉNERGÉTIQUE :**
récupération de la chaleur émise lors de l'incinération, ou lors d'un autre traitement thermique ou biomécanique des déchets ménagers et assimilés et valorisation de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité.
- **VALORISATION :**
terme générique recouvrant des opérations différentes selon les textes :
 - dans la circulaire du 28 avril 1998, la valorisation regroupe le recyclage matière ou organique ainsi que le réemploi ou la réutilisation ,
 - dans le décret du 18 novembre 1996, la valorisation des emballages ménagers regroupe le recyclage matière ou organique, le réemploi ou la réutilisation mais aussi la valorisation énergétique.



Conception Évodia_06/2021

11, rue Gilbert Grandval
CS 10040
88026 Epinal Cedex
03 29 34 36 61

evODIA

Établissement Vosgien d'Optimisation
des Déchets par l'Innovation et l'Action



www.evodia.org